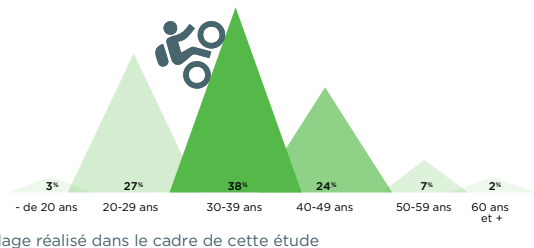
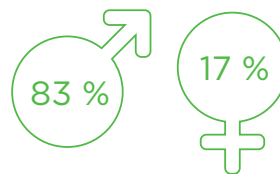


# DÉVELOPPER L'OFFRE EN VÉLO DE MONTAGNE À MONTRÉAL

En 2016 et 2017, Vélo Québec a réalisé, pour la Ville de Montréal, une étude visant à dresser un portrait de la pratique du vélo de montagne et de la clientèle montréalaise, déterminer les sites potentiels où réaliser des aménagements de vélo de montagne, proposer des principes directeurs pour le développement du vélo de montagne à Montréal et recommander des modes de gouvernance pour le développement des aménagements et leur opération. Dans le cadre de cette étude, un sondage a été mené auprès de 596 personnes habitant sur l'île de Montréal, et ces personnes ont été rejointes par l'entremise de 18 groupes et associations liés au vélo de montagne et au plein air. Suite au sondage, deux groupes de discussion ont été organisés.

## LES MONTRÉALAIS ET LE VÉLO DE MONTAGNE

L'île de Montréal ne compte ni sentiers ni véloparcs. Pourtant, cela n'empêche pas 151 000 adultes montréalais de pratiquer le vélo de montagne, mais ils sont obligés de sortir de l'île pour trouver des sentiers où rouler pour quelques heures en semaine, ou pour de plus longues sorties les journées de fin de semaine.



## UNE OFFRE À DÉVELOPPER

Les adeptes de vélo de montagne montréalais interrogés dans le cadre de notre étude aimeraient que la ville de Montréal se dote de :



- ⚙️ étroits et à surfaces naturelles
- ⚙️ idéalement réservés au vélo de montagne (mais pouvant être partagés avec d'autres pratiques, en particulier la course à pied)
- ⚙️ leur permettant de pratiquer près de la maison lorsqu'ils n'ont pas le temps de sortir de la ville pour rouler dans les grands réseaux, quitte à devoir faire plusieurs fois le tour des sentiers pour allonger leur sortie



- ⚙️ complémentaires à un réseau de sentiers
- ⚙️ susceptibles d'intéresser le même bassin d'amateurs (donc contribueraient à la réduction de la pression sur les sentiers du site patrimonial déclaré du mont Royal)
- ⚙️ intéressants pour former une nouvelle génération de cyclistes (offre pour les familles)

## SÉLECTION ET ÉVALUATION DE SITES POTENTIELS

Dans le cadre de cette étude, vingt sites de l'île de Montréal ont été retenus et évalués en fonction de leur potentiel (superficie et dénivelé, desserte de la population, de leur accessibilité à vélo et en transport en commun) et de certaines contraintes (protection du patrimoine et de l'environnement, tenure – publique ou privée – et cohabitation avec d'autres activités) à l'aide de systèmes d'information géographiques (SIG), de rencontres et de visites terrain.

Voici les projets qui, après analyse, devraient être priorités selon Vélo Québec.

### 1 AMÉNAGEMENT D'UN VÉLOPARC DANS LE PARC FRÉDÉRIC-BACK

Développer un véloparc d'agglomération au Complexe Environnemental Saint-Michel (CESM, futur parc Frédéric-Back) sur la zone des terrasses, auquel viendraient s'ajouter des sentiers, selon l'espace disponible.

- ⚙ complémentaire aux activités du Taz
- ⚙ en accord avec la vocation pressentie du site
- ⚙ répondant, en partie, aux besoins des adeptes de vélo de montagne, contribuant à diminuer la pression sur le site patrimonial déclaré du mont Royal

#### ÉTAPES

- 1) Former un comité avec des représentants de la Ville de Montréal et des groupes d'utilisateurs pressentis pour évaluer les besoins et soumettre des propositions / solutions.
- 2) Présenter le projet à la table des partenaires du CESM

### 2 ANALYSE DE LA SITUATION SUR LE SITE PATRIMONIAL DU MONT ROYAL

Effectuer, sur le site patrimonial déclaré du mont Royal, une étude d'impact de la fréquentation sur le milieu naturel pour déterminer son état actuel et valider l'urgence d'agir. Par la suite, un processus rigoureux pourrait être mis en place pour diminuer l'impact lié à la course à pied et au vélo de montagne dans les sentiers informels.

#### ÉTAPES

- 1) Effectuer une analyse de la fréquentation par les marcheurs, coureurs et cyclistes afin de déterminer le niveau de pression sur tous les secteurs de la montagne.
- 2) Évaluer la possibilité de créer des sentiers qui répondent aux besoins des cyclistes et coureurs afin de centraliser les usages et de gérer les impacts.
- 3) Présenter le projet à la table de concertation du mont Royal pour approbation.
- 4) Réaliser les aménagements qui seront approuvés.
- 5) Effectuer un suivi de l'usage des aménagements.
- 6) Apporter les correctifs nécessaires aux aménagements, aux outils de communication, etc. pour assurer la pérennité des usages autorisés.

### 3 AMÉNAGEMENT D'UN VÉLOPARC DANS UN AUTRE SITE CENTRAL

Développer un 2<sup>e</sup> véloparc d'agglomération afin de servir une plus grande communauté de pratique.

Les sites à prioriser sont :

- ⚙ Place des Nations du parc Jean-Drapeau
- ⚙ Pôle Gadbois / falaise Saint-Jacques (secteur de l'échangeur Turcot)

Si l'aménagement d'un véloparc dans l'un de ces deux sites n'est pas possible, envisager :

- ⚙ Parc olympique
- ⚙ Boscoville (pourrait également permettre un aménagement modeste de sentiers)

### 4 ÉTUDE DE LA POSSIBILITÉ D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS AU PÔLE GADBOIS / FALAISE SAINT-JACQUES (SECTEUR DE L'ÉCHANGEUR TURCOT)

#### ÉTAPES

- 1) Déterminer l'usage et la clientèle visée.
- 2) Valider l'espace disponible.
- 3) Intégrer à la planification du réaménagement de l'espace (création de dénivelé, d'espaces boisés, etc.).

### 5 DÉVELOPPEMENT DE PLUSIEURS SITES LOCAUX À PETITE ÉCHELLE DANS LES ARRONDISSEMENTS

Ces sites locaux (proposant des sentiers et/ou véloparcs de plus petite échelle) pourront servir les besoins des arrondissements. Ils pourraient être aménagés, par exemple, dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse, de la Pointe-aux-Prairies et du Cap-Saint-Jacques, et dans les parcs Angrignon et Jean-Drapeau.

Pour chacun de ces projets, une analyse plus fine devra être réalisée afin de valider la possibilité concrète pour chaque site et d'insérer le projet de développement dans le plan directeur concerné.

# UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

## PRINCIPES DIRECTEURS

Pour assurer un développement optimal du vélo de montagne à Montréal, les aménagements doivent :

**1** être réalisés dans un souci de développement durable

**2** répondre aux besoins de la clientèle cible

**3** permettre une cohabitation harmonieuse avec les autres usages présents dans les parcs

### Développement durable

L'équilibre entre aménagement et conservation est possible, mais ne peut être obtenu que par un développement réfléchi, comme en attestent le rapport des Amis de la montagne réalisé en 2008, ainsi que celui du Conseil régional de l'environnement de Montréal réalisé dans le cadre de notre étude. Plusieurs projets récents, aux États-Unis, au Canada et ailleurs, démontrent qu'il est possible d'aménager des sentiers de vélo de montagne tout en conservant les milieux naturels, à la condition d'user de créativité et d'impliquer la communauté cycliste. Quelques projets de sentiers et de véloparcs ont même permis la reconversion de terrains dégradés et leur ont donné une seconde vie.

## MODE DE GOUVERNANCE PARTICIPATIF

Afin de favoriser l'adhésion aux projets et le respect des contraintes par la communauté cycliste montréalaise, il est recommandé de s'inspirer de projets de développements fructueux récents (Gatineau, Toronto, New York) et d'impliquer cette communauté dans la planification, l'aménagement, l'entretien et l'animation des sites retenus.

Un modèle de gestion participatif, composé de professionnels et d'amateurs (comme on retrouve dans une majorité de projets connaissant du succès) est à développer à Montréal :



Planification et conception professionnelle (bien fait, durable) en impliquant des amateurs (afin que le produit reflète les attentes de la clientèle) pour favoriser l'adhésion au projet.



Aménagement de sentiers professionnel (encore plus à propos pour le site patrimonial déclaré du mont Royal vu la sensibilité du milieu) en impliquant des amateurs (adhésion, sensibilisation et inclusion).



Animation par un groupe officiel, en laissant place à la pratique libre.

CETTE ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE PAR VÉLO QUÉBEC DANS LE CADRE D'UN MANDAT POUR LA VILLE DE MONTRÉAL. NOUS REMERCIONS LA VILLE DE MONTRÉAL ET MEC POUR LEUR SUPPORT FINANCIER ET LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL POUR SA PARTICIPATION À L'ÉTUDE.